

Interpellation de Martine Gerber - déposée le 19 mars 2024

Les 177 canons à neige, l'entreprise TLML et ses 7 affirmations douteuses

1. « Dès l'hiver 2024-2025, notre domaine skiable sera encore plus confortable et plus sûr, grâce à un enneigement mécanique amélioré »
2. « L'extension du parc d'enneigeurs à Leysin et aux Mosses est hautement respectueuse de l'environnement »
3. « Le projet a été conçu dans le plus grand respect de l'environnement et du climat ».
4. « Le projet permettra de sécuriser la pratique du ski pour les 30 prochaines années et sauvegardera plus de 230 emplois »
5. « Le développement du potentiel hivernal de Leysin et des Mosses est le meilleur moyen de financer et de promouvoir de nouvelles activités de printemps, d'été et d'automne »
6. Les périodes de sécheresse estivale rencontrées au cours des dernières années ont mis les agriculteurs et leur bétail sous pression. Elles ont imposé de nombreux transports par camions et par hélicoptères (...), ainsi, « le réseau de canalisation pourrait servir à acheminer de l'eau vers les pâturages (...) l'été, ce projet est une assurance contre les canicules qui menacent les animaux ».
7. Ce projet s'inscrit dans la stratégie cantonale de développement des Alpes vaudoises.

Ces sept affirmations, reprises du site internet de l'entreprise TLML (Télé-Leysin-Les Mosses-La Lécherette SA) pourraient être rassurantes si elles n'étaient aussi fallacieuses.

Pour rappel, au printemps 2023, le Grand Conseil vaudois votait un crédit de 50 mio de francs visant à renforcer le soutien de l'État aux infrastructures touristiques au sens de l'article 24, al. 2 LADE qui favorisent le développement durable du tourisme régional. Durant l'été de cette même année, l'entreprise TLML mettait à l'enquête un projet d'enneigement artificiel démagogue et dépassé, prétendant au soutien de l'État, projet mis en doute par plusieurs centaines d'oppositions ainsi qu'une importante remise en question de la part de la population, relayée par les médias.

Entre décembre 2023 et janvier 2024, le projet de turbinage de l'eau liée à ce projet était mis à l'enquête et recevait une nouvelle salve d'oppositions.

Un groupe local d'opposant.e.s à ce projet d'enneigement artificiel se constituait à Leysin, avec un site internet canons-a-neige.ch, dès l'été 2023

Depuis, l'entreprise TLML n'a eu de cesse d'intensifier la promotion de son projet d'enneigement artificiel à coup de slogans et d'effets d'annonce « verts et durables », afin de lui assurer une réputation de façade "éco responsable".

La notion de durabilité et de répartition des activités touristiques sur l'ensemble de l'année (« tourisme quatre saisons ») est en effet posée comme conditions dans le décret voté par le Grand Conseil. Or, il est plus que discutable que ce projet d'enneigement artificiel dans une station de moyenne montagne dont l'or blanc est voué à fondre comme neige au soleil, corresponde au critère du législateur et aux attentes de la population. Au vu du changement climatique flagrant, ce projet semble plutôt un gaspillage d'argent public, un non-sens économique, écologique et sociétal.

Aussi, en écho aux sept affirmations douteuses ci-dessus, j'ai l'honneur de poser cinq questions de clarification au Conseil d'État :

1. Le Conseil d'État peut-il valider à l'heure actuelle que le domaine skiable de Leysin-Les Mosses-La Lécherette sera effectivement, dès l'hiver prochain, doté d'un enneigement mécanique amélioré ?
2. Existe-t-il une ou plusieurs études à l'échelon national ou régional pour étayer les affirmations selon lesquelles ce projet permettra de sécuriser la pratique du ski pour les 30 prochaines années et sauvegarder de nombreux emplois locaux, de même que de développer le potentiel hivernal de Leysin et des Mosses est le meilleur moyen de financer durablement et de promouvoir de nouvelles activités de printemps, d'été et d'automne ?
3. S'il est avéré que les périodes de sécheresse estivale rencontrées au cours des dernières années ont mis les agriculteurs/trices et leur bétail sous pression, nous n'avons en revanche pas connaissance du fait que ces périodes de sécheresse aient imposé de nombreux transports par camions et par hélicoptères dans cette région. Des études et enquêtes de terrain ont-elles été effectuées pour affirmer aujourd'hui

que « le réseau de canalisation pourrait servir à acheminer de l'eau vers les pâturages (...) l'été » et que « ce projet est une assurance contre les canicules qui menacent les animaux ».

Et dans quelle mesure le projet mis à l'enquête répond-il à ces besoins locaux et très spécifiques en approvisionnement en eau de ces alpages précisément ?

4. Enfin, peut-on admettre que ce projet s'inscrit dans la stratégie cantonale de développement des Alpes vaudoises, compte tenu de sa vision de développement à court terme, aujourd'hui dépassée ?

Au nom des Vert.e.s, je remercie le Conseil d'État pour ses réponses, Martine Gerber
Bex, le 15 mars 24